

SEMAINE DU LUNDI 8 FÉVRIER AU DIMANCHE 14 FÉVRIER 2016

Projet de loi sur la traite des femmes : Ottawa souhaite l'entrée en vigueur « dès que possible »

La Presse, 2/9/2016, Cyberpresse (#réf : 7130)

Vincent Brousseau-Pouliot

Longueur : Moyen; Catégorie : Société

Mots-clés : Violence, Femmes, Traite des personnes

Le gouvernement Trudeau souhaite approuver « dès que possible » le projet de loi fédéral C-452, qui doit faciliter les procès en matière de traite des femmes. L'ex-députée Maria Mourani, qui a parrainé le projet de loi, trouve « aberrant » que son entrée en vigueur prenne autant de temps alors qu'il y a eu plusieurs cas d'adolescentes en fugue au Québec au cours des dernières semaines. Le projet de loi, qui renverse le fardeau de la preuve et cumule les peines dans les dossiers d'exploitation et de traite de personnes, a été adopté par le Parlement en juin dernier, mais n'entrera en vigueur qu'après un décret du Conseil des ministres. Le gouvernement Trudeau est favorable au projet de loi (les libéraux ont voté en faveur de C-452 en 2013) et a déjà commencé le processus de révision menant à un décret, mais il ne veut pas donner pour l'instant de date précise pour son entrée en vigueur. Comme pour tous les projets de loi, le projet de loi C-452 fait actuellement l'objet d'une révision technique et constitutionnelle. Alors que le premier ministre du Québec, Philippe Couillard, se dit « très préoccupé » par la situation au centre jeunesse de Laval (où 33 jeunes filles en fugue du centre ont été exploitées sexuellement en 2015), l'ex-députée fédérale Maria Mourani trouve « aberrant » que le projet de loi C-452 ne soit pas encore entré en vigueur. « S'il y a une volonté réelle de bouger, le premier ministre Trudeau n'a qu'à appeler sa ministre de la Justice pour émettre le décret. Il n'y a rien de bien compliqué à émettre un décret », dit Mme Mourani, qui n'est « vraiment pas impressionnée » par le gouvernement Trudeau dans ce dossier. Elle fait valoir que la situation est « choquante pour les victimes ».
Lien : [Lapresse.ca/traite-des-femmes-ottawa](http://lapresse.ca/traite-des-femmes-ottawa).

Le vieillissement de la population plus marqué dans les petites municipalités du Québec

Radio-Canada, 2/10/2016, <http://ici.radio-canada.ca/> (#réf : 7128)

Longueur : Moyen; Catégorie : Démographie

Mots-clés : Vieillesse de la population, Municipalités du Québec, Baby-boom

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE
Semaine du 8 au 14 février

En 2015, l'âge moyen des citoyens des municipalités de moins de 1000 habitants était de 44,5 ans, contrairement à 41 ans dans les villes de plus de 100 000 habitants. Pour l'ensemble du Québec, l'âge moyen était de 41,7 ans. Ce vieillissement de la population s'accroît dans toutes les régions, mais encore plus fortement dans les petites municipalités. Entre 2005 et 2015, l'âge moyen est passé de 40,6 à 44,5 ans dans les villes de moins de 1000 habitants, soit un bond de 4 ans. Pendant la même période, l'âge moyen dans les villes de plus de 100 000 habitants augmentait de 1,5 an seulement, passant de 39,5 à 41 ans. La proportion de personnes de plus de 65 ans est également plus forte dans les petites villes (20,7 % de la population) que dans les grandes villes (16,6 %). La tendance s'inverse toutefois pour les personnes de plus de 75 ans, dont la proportion est plus élevée dans les grandes villes. Cela pourrait s'expliquer par le désir des gens de cet âge de se rapprocher des services offerts dans les grandes villes. L'ISQ a également annoncé que près de la moitié de la population (47,8 %) du Québec est concentrée dans 10 municipalités de 100 000 habitants et plus. Ces villes correspondent à moins de 1 % des 1287 municipalités que compte le Québec. La majorité des municipalités (86 %) compte moins de 5000 habitants. Pour prendre connaissance de la recherche : <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/bulletins/coupdœil-no45.pdf>. Pour lire l'article : <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2016/02/10/001-vieillissement-population-quebec-municipalite-region-institut-statistique-isq-demographique-aines.shtml>.

Immigration – L'économiste Fortin met Québec en garde contre ses cibles trop élevées

Le Devoir, 2/11/2016, A5 (#réf : 7132)

Robert Dutrisac

Longueur : Moyen; Catégorie : Immigration

Mots-clés : Absorption culturelle, Seuil d'admission des immigrants, Finances publiques

L'économiste Pierre Fortin juge que le gouvernement Couillard aurait tort de hausser le seuil actuel d'admission des immigrants, fixé à 50 000 par an, comme le souhaitent le premier ministre et les milieux d'affaires. Une augmentation significative serait destructive, a-t-il prévenu. Selon l'économiste, la suggestion du Conférence Board de hausser les seuils d'immigration à 65 000 ou même à 90 000 personnes par an va beaucoup trop loin. Cela excéderait notre capacité d'absorption raisonnable de sa population et destructive à terme de sa cohésion sociale. Contrairement à la croyance populaire et à celle de la plupart des élus, l'immigration n'apporte pas d'avantages économiques significatifs à la population d'accueil. Selon l'économiste, l'on oublie souvent de tenir compte du coût imposé par l'immigration aux finances publiques. De même, la population « se leurre en présumant que l'immigration peut résoudre le problème du vieillissement de la population », a-t-il fait observer. Pour contrer ce vieillissement, il faudrait multiplier par cinq le nombre d'immigrants reçus, une chose « inimaginable », a-t-il dit. Pierre Fortin participait à la consultation en commission

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE
Semaine du 8 au 14 février

parlementaire sur le projet de loi 77 qui propose une réforme de la Loi sur l'immigration. Lien : <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/462707/immigration-l-economiste-fortin-met-quebec-en-garde-contre-ses-cibles-trop-elevees>.

Aide sociale : Le ministre Blais ouvre la porte à un nouvel assouplissement

Le Devoir, 2/11/2016, A5 (#réf : 7129)

Marco Fortier & Marie-Michèle Sioui

Longueur : Moyen; Catégorie : Aide sociale

Mots-clés : Pénalité, Objectif emploi, Consultations publiques

Le nouveau ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, François Blais, a voulu « tester une idée » bien différente de celle qui est proposée dans la proposition législative. Le projet de loi prévoit qu'en vertu du programme Objectif emploi, un prestataire de l'aide sociale soit « tenu d'accepter tout emploi convenable qui lui est offert » et ait à maintenir son lien d'emploi pendant deux ans, sous peine de pénalité. « Je voudrais peut-être tester une idée bien simple avec vous : est-ce qu'on ne pourrait pas rendre obligatoire une rencontre? Peut-être une seule rencontre, sous risque de pénalité », a suggéré le ministre après la présentation de la Coalition. Un prestataire qui refuserait de participer à cette rencontre serait pénalisé : sa prestation d'aide sociale serait amputée. Le maintien de la pénalité assurerait une meilleure fréquentation des organismes d'aide aux personnes sans emploi, selon le ministre. Ce n'est pas la première fois que François Blais prend ses distances par rapport au projet de loi présenté par son prédécesseur, Sam Hamad. Mardi, il a affirmé qu'un nouveau demandeur d'aide sociale ne serait pas obligé de déménager si on lui offre un emploi « convenable » qui est loin de la maison. Il a aussi déclaré que les personnes planifiant un retour aux études, et non plus seulement celles qui prévoient retourner travailler, pourraient toucher l'allocation prévue pour les participants du programme Objectif emploi. En parallèle des consultations sur le projet de loi, les membres de 200 organismes ont bravé le froid et la neige pour organiser des marches un peu partout au Québec, notamment à Montréal. Tous ces groupes avaient le même message, répété maintes fois au cours des dernières semaines : les plus démunis de la société risquent de souffrir des pénalités proposées par la réforme. Lien : <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/462701/aide-sociale-le-ministre-blais-ouvre-la-porte-a-un-nouvel-assouplissement>.

Persévérance scolaire – Québec relâche ses efforts

Le Devoir, 2/11/2016, <http://www.ledevoir.com/> (#réf : 7131)

Philippe Orfali

Longueur : Moyen; Catégorie : Persévérance scolaire

Mots-clés : Philanthropie, Fondation Chagnon, Décrochage

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE
Semaine du 8 au 14 février

Bien que l'atteinte d'un taux de diplomation de 80 % d'ici 2020 demeure une « priorité » pour le gouvernement Couillard, les ressources accordées à cette lutte ne cessent de s'amoinrir depuis le retour au pouvoir des libéraux. Au point où la région montréalaise devrait voir les initiatives liées à la persévérance scolaire réduites de moitié ou plus cette année, a appris Le Devoir. Autrefois partenaire majeur des Journées de la persévérance scolaire (JPS), Québec s'est complètement désengagé de l'événement, cette année. Une première, et le plus récent exemple de l'impact qu'a eu le retrait du gouvernement Couillard du programme Réunir Réussir (R2), qu'il cofinçait avec la Fondation Lucie et André Chagnon. En septembre, l'ex-ministre de l'Éducation, François Blais, signait l'arrêt de mort de l'initiative R2, dans laquelle Québec et la Fondation Chagnon investissaient chacun 25 millions de dollars, sur cinq ans. Dans bien des régions, les organismes voués à la réussite scolaire n'ont pu compenser la disparition de ces nombreuses sources de financement. « Ça a été des coupes drastiques, souligne Johanne McMillan, de la Table Éducation Outaouais. Trente-deux projets qui comptaient sur un financement stable sont aujourd'hui forcés de courir dans toutes les directions pour trouver des fonds. Bon nombre d'entre eux ont dû être abandonnés. C'est clair qu'on en souffre, c'est clair que l'objectif 2020 en souffre. Force est de constater que les priorités politiques ont changé. »

Devant le vide laissé par la disparition des 10 millions versés annuellement par R2, la Fondation Chagnon a accepté de créer un fonds transitoire de 3 millions, cette année. « Clairement, les changements sont multiples sur le plan de la persévérance, observe Jean-Marc Chouinard, vice-président de la Fondation. On veut continuer notre rôle, mais ce n'est pas qu'une contribution philanthropique qui va nous permettre d'arriver à atteindre nos objectifs. Personne ne souhaite que la Fondation se substitue au financement récurrent de l'État. »

Celui-ci presse le gouvernement d'agir, rapidement, pour poursuivre l'atteinte de l'objectif d'un taux de diplomation ou de qualification de 80 % en 2020. Sans surprise, le cabinet du ministre de l'Éducation Pierre Moreau voit les choses d'un autre œil. Le gouvernement a décidé d'investir 28 millions spécifiquement dans la lutte contre le décrochage cette année, a soutenu sa porte-parole, Catherine Poulin. Entre 2009-2010 et 2011-2012, cinq provinces avaient des taux de décrochage supérieurs à la moyenne nationale de 8,1 % : le Québec était en tête de peloton avec 10,6 % de décrocheurs, suivi du Manitoba (10,4 %), de l'Alberta (10,0 %), de la Saskatchewan (9,2 %) et de Terre-Neuve-et-Labrador (8,7 %). L'Ontario affiche un taux de décrochage de 6,6 %. Lien : <http://www.ledevoir.com/societe/education/462645/quebec-decroche-de-la-perserverance-scolaire>.

NOTE: *Tous les articles de la revue de presse sont conservés dans leur intégralité pour consultation. Le résumé de chacun des articles tente d'exprimer le contenu et la teneur des propos. La COFAQ n'endosse pas nécessairement les articles; la sélection de ceux-ci est basée sur les sujets d'intérêts pour la famille sans tenir compte de leurs valeurs.*